



Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne

Charte de parrainage

Le parrain ou la marraine	Le ou la filleul(e)
Prénom <input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>
Nom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
Société/projet <input type="text"/>	Société/projet <input type="text"/>
Tél <input type="text"/>	Tél <input type="text"/>

En ma qualité de parrain, je m'engage à ...	En ma qualité de filleul, je m'engage à ...
<ul style="list-style-type: none">✓ accueillir mon filleul et à le présenter aux autres membres ;✓ lui présenter l'association, ses Rendez-vous, ses Ateliers, ses ressources ;✓ faciliter son intégration et l'encourager à s'investir dans l'association.	<ul style="list-style-type: none">✓ me présenter et à me faire connaître du plus grand nombre ;✓ participer avec assiduité aux Rendez-vous dès mon arrivée ;✓ Contribuer de manière proactive à la vie de l'association.

Je bénéficie d'une réduction de...	Je bénéficie d'une réduction de...
<input type="text" value="10% du montant de ma cotisation"/> pour une cotisation à 80€ = -8€, pour 180€ = -18€ à reporter sur le bulletin	<input type="text" value="5€ sur ma réservation au dîner d'été ou de fin d'année"/> Code de réduction à entrer lors la réservation, aucun report sur le bulletin d'adhésion

Date <input type="text"/>	Date <input type="text"/>
Signature du parrain <input type="text"/>	Signature du filleul <input type="text"/>

Rappel du règlement intérieur (Article 8 - Cotisations et parrainages)

Tout adhérent peut parrainer un entrepreneur ou un porteur de projet. [...] Le parrainage ouvre droit à une réduction [...]. Une mention est prévue à cet effet sur le bulletin d'adhésion. Pour que le parrainage soit validé, il doit en être fait mention à la fois sur le bulletin d'adhésion du parrain et du parrainé. Si le parrainage a lieu en début d'année lors de l'appel à cotisation, le parrain et le parrainé doivent envoyer leur bulletin respectif au même moment. Le parrainage ne sera validé qu'à réception des deux bulletins. Si le parrainage a lieu en cours d'année, pour le parrainé, l'avantage accordé sera effectif sur la première cotisation. Pour le parrain, il sera reporté sur le montant de la cotisation de l'année N+1. Il ne pourra en aucun cas donner le droit à un remboursement d'une partie de la cotisation en cours d'année.

Charte à remplir et à retourner avec votre bulletin d'adhésion à :
Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne
92, avenue du Général de Gaulle, 94170 Le Perreux-sur-Marne
Ou par mail mc.paolini@vivreetentreprendre.com



Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne

Parrainage : mode d'emploi

Je parraine !

Parce que vous êtes déjà nombreux à parler de l'association et à la recommander autour de vous ...
Parce qu'être accueilli par un visage familier, ça rend les choses plus faciles ...
Cette année encore, Vivre et Entreprendre valorise le réseau et récompense le parrainage !

Le parrainage, c'est pas automatique !

Parrainer ou être parrainé, c'est ...

- ✓ un engagement entre parrain et filleul ;
- ✓ une démarche à faire conjointement (étapes ci-dessous).

NB : Aucun arrangement ni remboursement sur cotisation ne seront acceptés a posteriori. Le parrain peut parrainer plusieurs personnes différentes. En revanche, le filleul ne peut pas être parrainé que par une seule personne.



4 étapes simples

1

Complétez et signez ensemble la charte de parrainage

Si le parrainage a lieu en début d'année :

Cochez la case « je parraine/suis parrainé(e) » sur vos bulletins d'adhésion respectifs

2

Si le parrainage a lieu en cours d'année :

Pour le filleul

Pour le parrain

Effectuez votre inscription sans attendre sur le bulletin d'adhésion de l'année en cours

Attendez le bulletin de l'année suivante pour indiquer votre parrainage

3

Renvoyez votre bulletin ET la charte par courrier ou mail

4

Présentez-vous comme parrain et filleul lors d'un de nos Rendez-vous